

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 792

23 mars 2015

SOMMAIRE

Accumalux Group S.A.	37970	Icamap	37994
A-Con S.A.	38013	Ilco S.à. r.l.	37972
Alona S.A.	37977	Inluam S.à r.l.	37976
Alpha Invest S.A., SPF	37977	Jarcam Soparfi S.A.	37999
Altor Valot Holding S.à r.l.	38013	Jovest Holding S.A.	37976
Apostrophe Finance S.A.	37979	Kayalux S.A., SPF	38000
Astris S.à r.l.	37981	Kiminvest S.A.	37975
Atmosphere Trade S.à r.l.	37973	Kyrielle Participations S.A.	38016
Banque LBLux S.A.	37970	Le Premier Management S.à r.l.	37970
Bop (LWP) Holdings S.à r.l.	38000	Le Premier V S.à r.l.	37972
BUSI Luxembourg S.A.	37980	LSREF3 Tiger Holdings S.à r.l.	37980
Capinvs S.A.	37981	Lsref3 Tiger Investements S.à r.l.	37980
Capital Italia	37972	Mainstay S.à.r.l.	37980
Duke Square Invest	37983	MDC Commercial Finance (Luxembourg) S.à r.l.	37992
Duke Square Invest S.A.	37983	MD Mezzanine Treasury Management S.à r.l.	37997
Eurocash-Fund	37974	Nexstep	37994
Fox International S.A.	37976	Persky G.m.b.H.	37977
Franklin Templeton Shariah Funds	37973	Pervinage S.à r.l.	37974
Free Land Company S.A.	37975	Petercam L Fund	37978
Geosh Consolidated Assets S.à r.l. SPF ...	37979	Polowanie S.A.	37978
Germanica Property II S. à r.l.	37971	Sasoni S.A.	37971
Glennlo Investments I SA	37971	Topten	38014
Golding Buyout SCS SICAV-FIS IX	38012	Transports Pinto et Drui	38015
Granit Ferreira	37979	VEDF (Luxembourg) P3 S.à r.l.	38012
Hime Holding 3 S.A.	37978		
HT WD Objekt III S.à r.l.	37976		

Banque LBLux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 11.035.

—
Mitteilung über Einstellung der Bankaktivität

Der alleinige Aktionär der LBLux hat beschlossen, die Bankaktivität der LBLux mit Wirkung zum 31. März 2015 (letzter Tag der Wirksamkeit der Banklizenz) einzustellen. Die LBLux wird daher mit Wirkung zum 1. April 2015 aufgelöst und in die Liquidation versetzt.

Betroffene Personen können sich bis zum Abschluss der Liquidation mit Ihren Anfragen an die obige Adresse der LBLux wenden.

Der Vorstand

März 2015

Référence de publication: 2015039484/14.

Le Premier Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 97.877.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 30 janvier 2015 que:

- La démission de M. Patrick MOINET, gérant de la Société a été acceptée avec effet immédiat;
- La personne suivante a été nommée gérant de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:

* Mme Katia CAMBON, née le 24 mai 1972 à Le Raincy, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Référence de publication: 2015026036/16.

(150029846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Accumulux Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, Allée de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 178.160.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi, 1^{er} avril 2015 à 10.30 heures au siège social à Kockelscheuer, Luxembourg, à l'effet de délibérer sur les points de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'heure de la tenue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant à 15 heures 30 le deuxième jeudi du mois de mai.
2. Modification en conséquence du premier paragraphe de l'article 21 des statuts de la Société.
3. Adaptation du premier paragraphe de l'article 24 des statuts de la Société à l'article 42 de la Loi telle que modifiée par la loi du 28 juillet 2014 sur l'immobilisation des actions et parts au porteur afin de lui donner la teneur suivante: Art. 24 premier paragraphe «Pour faire partie de l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur devront, sept jours avant l'assemblée, faire connaître à la direction par écrit, le cachet de la poste faisant foi, le nombre et les numéros de leurs actions. Ils y seront admis sur la production d'un certificat de dépôt délivré par le dépositaire nommé conformément à la législation en vigueur.».

Pour prendre part à l'Assemblée Générale Extraordinaire, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 24 des statuts.

Kockelscheuer, le 02 mars 2015.

Le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2015037496/24.

Sasoni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 90.214.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui aura lieu au siège social sis au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, le 03 avril 2015 à 10 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et son approbation.
2. Lecture du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2013.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
5. Divers.

SASONI S.A.

Référence de publication: 2015040103/545/17.

Glennlo Investments I SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4970 Bettange-sur-Mess, 12, rue Haard.
R.C.S. Luxembourg B 159.021.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 13 février 2015

1. La démission de Monsieur Charles Meyer, en tant qu'administrateur de la Société, a été acceptée avec effet au 13 février 2015.
2. La démission de Monsieur Marcel Kreuter, en tant qu'administrateur de la Société, a été acceptée avec effet au 13 février 2015.
3. La démission de Monsieur Joseph Kreuter, en tant qu'administrateur-délégué de la Société, a été acceptée avec effet au 13 février 2015.

Par conséquent la Société est gérée par un administrateur unique.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Glennlo Investments I SA
Un mandataire

Référence de publication: 2015026645/18.

(150030674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Germanica Property II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 130.689.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 16 février 2015

En date du 16 février 2015, l'assemblée générale des associés a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant unique et ce avec effet rétroactif au 20 janvier 2015:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2015.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015026643/19.

(150030810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Ilco S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 62.233.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2015025981/12.

(150029714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Le Premier V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 108.687.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 janvier 2015 que:

- La démission de M. Patrick MOINET, gérant de la Société a été acceptée avec effet immédiat;
- La personne suivante a été nommée gérant de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:

* Mme Katia CAMBON, née le 24 mai 1972 à Le Raincy, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 février 2015.

Référence de publication: 2015026037/16.

(150029849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Capital Italia, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 8.458.

The Shareholders of CAPITAL ITALIA are hereby convened to the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

("EGM") of Shareholders of CAPITAL ITALIA that will be held at 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg on 1 April 2015 at 10.30 CET with the following agenda:

Agenda:

1. To amend the first paragraph of article 4 of the Company's articles of incorporation, to move the registered office of the Company from the municipality of Bertrange to the municipality of Luxembourg-city and resolution to set the registered office at 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. To authorise any one director of the Company to determine the effective date of such change and to declare such date before Notary, such declaration to be no later than 7 July 2015.

Shareholders who cannot be present in person at the meeting and wish to be represented are entitled to appoint a Proxy to vote for them. To be valid, the Proxy forms must be completed and received at Pioneer Asset Management S.A., 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg (marked for the attention Legal Department), fax number: +352 42120-8260 or by email: DL.LUX.Legal&Compliance@pioneerinvestments.com; prior to 17.00 CET on 31 March 2015. Proxy forms can be obtained by contacting Ms. Kathy Mc Monagle, Legal Department, Pioneer Asset Management S.A., L-2180 Luxembourg.

The resolutions of the EGM agenda require a quorum of at least half of the Company's shares to be represented at the meeting and will be validly passed by at least two-thirds of the votes cast of shareholders present or represented. If the quorum is not reached at this EGM, a second EGM will be called on or around 6 May 2015 at 10.30 CET at 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg. Proxies received for the first EGM will remain valid for the second EGM.

Référence de publication: 2015036712/755/26.

Atmosphere Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 185.975.

—
EXTRAIT

Il découle d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privée en date du 31/01/2015:

- de révoquer de sa fonction de gérant technique avec effet immédiat:

* Madame Annie BUTSCHER BRUA, architecte d'intérieure, née le 1^{er} mars 1966 à Strasbourg (France), demeurant à F-67270 Durningen, 6, Rue Principale.

- d'accepter la nomination du gérant unique pour une durée indéterminée:

* Monsieur Marco Antonio RIBEIRO MOUCO, Sales Manager, né le 01/01/1978 à Figueiro da Foz (Portugal), demeurant à F-57220 Ottonville-Ricrange, 16, Rue de la Chapelle.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 31/01/2015.

Signature.

Référence de publication: 2015026446/18.

(150030988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Franklin Templeton Shariah Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 8A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 169.965.

—
Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the "Meeting") of Franklin Templeton Shariah Funds (the "Fund") will be held at the registered office of the Fund on *March 31, 2015*, at 2:30 p.m., with the following agenda:

Agenda:

- Presentation of the Report of the Board of Directors;
- Presentation of the Report of the Shariah Board;
- Presentation of the Report of the Auditors;
- Approval of the Financial Statements of the Fund for the accounting period ended October 31, 2014;
- Discharge of the Board of Directors;
- Re-appointment of the following four Directors: William Jackson, Hans J. Wisser, James F. Kinloch and James Hammond;
- Re-election of PricewaterhouseCoopers Société Coopérative as Auditors;
- Approval of the payment of dividends for the accounting period ended October 31, 2014;
- Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

VOTING

Resolutions on the agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

VOTING ARRANGEMENTS

Shareholders who cannot attend the Meeting may vote by proxy by returning the Form of Proxy sent to them to the offices of the management company of the Fund, Franklin Templeton International Services S.à r.l., 8A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, no later than March 24, 2015 at 5:00 p.m.

VENUE OF THE MEETING

Shareholders are hereby advised that the Meeting may be held at such other place in Luxembourg than the registered office of the Fund if exceptional circumstances so require in the absolute and final judgment of the Chairperson of the Meeting. In such latter case, the Shareholders present at the registered office of the Fund on March 31, 2015, at 2:30 p.m., will be duly informed of the exact venue of the Meeting, which will then start at 3:30 p.m.

To attend the Meeting, Shareholders shall be present at the registered office of the Fund at 2:00 p.m.

Please note that all references to time in this notice mean Luxembourg time.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2015040777/755/36.

Pervinage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 115.755.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015026883/10.

(150030234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Eurocash-Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 45.631.

Gemäß Art. 22 ff. der Satzung ergeht hiermit die Einladung zur

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre am 1. April 2015 um 9:40 Uhr am Gesellschaftssitz in der 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115
Luxemburg mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

I. Änderungen der Satzung

Insbesondere werden die folgenden relevanten Änderungen der Satzung vorgenommen. Die vollständige Neufassung der Satzung ist am Sitz der Gesellschaft erhältlich

1. Formalia:

Die Referenzen zum Gesetz vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen sowie Rechtschreibung werden aktualisiert.

2. Artikel 4, Abs. 2 wird um folgenden Wortlaut ergänzt und wie folgt neu gefasst:

"Die Gesellschaft kann im weitesten Sinne und im Rahmen des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 und des Gesetzes vom 12. Juli 2013 über Verwalter alternativer Investmentfonds ("Gesetz vom 12. Juli 2013") alle Maßnahmen ergreifen und alle Geschäfte durchführen, die sie im Rahmen der Erfüllung und Entwicklung ihres Gesellschaftszweckes für angebracht erachtet."

3. In Artikel 11 Abschnitt II (Die Verbindlichkeiten der Gesellschaft beinhalten) wird Unterabsatz 6 Satz 2 um folgenden Wortlaut ergänzt und wie folgt neu gefasst:

"Bei der Bestimmung des Betrages solcher Verbindlichkeiten wird die Gesellschaft sämtliche von der Gesellschaft zu zahlenden Kosten berücksichtigen, einschließlich Gründungskosten, Gebühren an den alternativen Investmentfonds Manager ("AIFM"), den Investment Manager und Anlageberater, Gebühren für die Buchführung, Gebühren an die Depotbank und ihre Korrespondenzbanken sowie...."

4. Artikel 17 werden Satz 2 und Satz 3 um folgenden Wortlaut ergänzt und wie folgt gefasst:

"Der Verwaltungsrat kann auch Einzelvollmachten durch notarielle oder privatschriftliche Urkunde übertragen. Der Verwaltungsrat ernennt einen externen AIFM im Sinne des Gesetzes vom 12. Juli 2013. Der AIFM ist berechtigt, die Erfüllung seiner Aufgaben an Dritte zu übertragen, solange diese Übertragung den Voraussetzungen des Gesetzes vom 12. Juli 2013 entsprechen."

5. Artikel 18 Abs. 8 wird um folgenden Wortlaut ergänzt und wie folgt neu gefasst:

"Die Gesellschaft kann zudem (i) Derivate, Techniken und Instrumente in Bezug auf Wertpapiere, Geldmarktinstrumente und sonstige zulässige Vermögenswerte verwenden, insofern dies zu einer effizienten Verwaltung des Portfolios geschieht und (ii) Derivate, Techniken und Instrumente im Zusammenhang mit der Verwaltung der Vermögenswerte und Verbindlichkeiten zu Absicherungszwecken nutzen."

6. Artikel 27 wird wie folgt geändert:

"In dem gesetzlich erforderlichen Umfang wird die Gesellschaft zusammen mit dem AIFM einen Depotbankvertrag mit einer Bank im Sinne des Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor ("Depotbank") abschließen. Die Depotbank wird die Pflichten erfüllen und die Verantwortung übernehmen, wie dies im Gesetz vom 17. Dezember 2010 und im Gesetz vom 12. Juli 2013 vorgesehen ist.

Wenn laut den Rechtsbestimmungen eines Drittstaates vorgeschrieben ist, dass bestimmte Finanzinstrumente von einer ortsansässigen Einrichtung verwahrt werden müssen und es keine ortsansässige Einrichtung gibt, die den Anforderungen des Gesetzes von 2013 genügen, kann die Depotbank sich von ihrer gesetzlichen Verantwortung befreien, sofern die im Gesetz von 2013 aufgeführten weiteren Bedingungen für eine solche Befreiung gegeben sind. Sofern die Depotbank sich aus ihrer Stellung zurückziehen möchte, wird der Verwaltungsrat sich nach Kräften bemühen, eine Nachfolgedepotbank innerhalb von zwei Monaten nach Wirksamwerden der Beendigung der Depotbankbestellung zu finden."

7. Artikel 31 wird wie folgt geändert:

"Sämtliche in dieser Satzung nicht geregelten Fragen werden durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, das Gesetz vom 17. Dezember 2010 und das Gesetz vom 12. Juli 2013 einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen der jeweiligen Gesetze geregelt."

II. Verschiedenes

Telegramm und Telex werden als Kommunikationsmittel gestrichen.

Beschlüsse der außerordentlichen Generalversammlung in Bezug auf die Satzungsänderung werden mit Zweidrittel-Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst, sofern mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten ist. Sofern das erforderliche Quorum zur ordnungsgemäßen Einberufung der Generalversammlung nicht erreicht werden konnte, wird eine zweite außerordentliche Generalversammlung nach den in Luxemburg anwendbaren Vorschriften einberufen, wobei diese dann ohne die Einhaltung eines Anwesenheitsquorums über die Tagesordnung mit einer Zweidrittel-Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre abstimmen kann.

Zur Teilnahme an der außerordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens 3 Tage vor der Versammlung die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, daß die Aktien bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist. Die Vollmachten müssen wenigstens fünf Tage vor der Versammlung am Sitz der Gesellschaft hinterlegt werden.

Die Neufassung der Satzung der Gesellschaft ist ab sofort bei der Gesellschaft, der Depotbank sowie den Zahlstellen kostenlos erhältlich.

Bitte übermitteln Sie uns die Vollmacht vorab per Telefax-Nr. (00352) 22 15 22 - 500 oder Email: d_FundSetUpOPAM@oppenheim.lu .

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2015040108/755/73.

Free Land Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 101.094.

—
Extrait des résolutions des administrateurs de la société en date du 23 Octobre 2014:

- La société ECOVIS Luxembourg, société à responsabilité limitée, avec siège social au 56 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est nommée dépositaire des actions au porteur de la société.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015025902/14.

(150029617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Kiminvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 146.007.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration 5 février 2015

I

De nommer Johanna FISCHMANN (née le 7 novembre 1953 à Paris, France demeurant professionnellement au 7a rue des Glacis, L-1628 Luxembourg), en remplacement de Madame Stéphanie LACROIX démissionnaire, administrateur pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, à savoir l'assemblée générale annuelle de 2016.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015026020/15.

(150029473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Inluam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.556,49.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.471.

En date du 22 août 2013, Dexter Goei, 3, boulevard Royal L-2449, Luxembourg -détenteur de 1.255.649 parts sociales de la société Inluam S.à r.l - transfère la totalité des parts sociales à VINLUAM S.à r.l., SPF, 3, boulevard Royal L-2449, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015025970/12.

(150029549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Fox International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 59.145.

Résolution unique prise par l'Administrateur Unique en date du 12 février 2015

L'Administrateur Unique, afin de se conformer aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014, décide de nommer comme dépositaire de la Société, la société anonyme FASCOLUX S.A., avec siège social au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B168.121.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FOX INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2015025899/13.

(150029185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

HT WD Objekt III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 63.200,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 171.463.

Herr Dirk Hasselbring, geboren am 30. Juni 1968 in Offenbach am Main, Deutschland, hat mit Wirkung zum 3. Februar 2015 sein Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft niedergelegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 13. Februar 2015.

*Für HT WD Objekt III S.à r.l.**Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2015025958/14.

(150029518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Jovest Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 38.919.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 13 février 2015

Le Conseil décide de désigner FIDUPAR, société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, comme dépositaire des actions au porteur de la Société, conformément à l'article 42 (1) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour Extrait conforme

J.WINANDY / JALYNE S.A.

- / Signature

Président / Administrateur

Référence de publication: 2015026007/15.

(150030038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Persky G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1351 Luxembourg, 19, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 143.543.

—
Suite à la décision du Service de la Topographie et de la Géomatique de la Ville de Luxembourg, le gérant notifie aux tiers que le siège social de la société PERSKY GmbH est modifié du 31 rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg au 19 rue du Commerce, L-1351 Luxembourg, et ceci avec effet au 10 février 2015.

Fait, le 13 février 2015.

PERSKY GmbH

Référence de publication: 2015026168/13.

(150029891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Alona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 82.945.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration

Lors de sa réunion du 11 février 2015, le conseil d'administration a pris la décision suivante:

- Me Lex THIELEN, avocat à la Cour, né le 21 juillet 1962 à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, est nommé comme dépositaire des actions au porteur de la société, conformément à l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015026424/14.

(150030530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Alpha Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 36.325.

—
Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration en date du 13 février 2015

Résolutions:

Le Conseil d'Administration prend les résolutions suivantes:

- Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Joseph WINANDY de son poste d'Administrateur de la société.

Conformément aux articles 51, alinéa 5 et 52 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, le Conseil d'Administration décide de nommer en remplacement en qualité d'Administrateur:

JALYNE S.A., Société Anonyme,

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Représentée par M. Jacques BONNIER

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Le nouvel Administrateur terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire, sous réserve légale d'approbation par la prochaine Assemblée Générale.

Pour extrait conforme

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2015026426/27.

(150030242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Polowanie S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 35.757.

—
Extrait de la décision prise par le conseil d'administration en date du 13 février 2015

Le siège a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de M. Hans DE GRAAF, administrateur et président du conseil d'administration, de Mme Monique JUNCKER et Mme Amélie BRICE, administrateurs, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Polowanie S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015026194/17.

(150030054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Petercam L Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 27.128.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 2 février 2015

En date du 2 février 2015, le Conseil d'Administration a décidé de désigner avec effet au 1^{er} février 2015 comme dépositaire immobilisation au sens de la loi «immobilisation» du 28 juillet 2014:

Petercam (Luxembourg) SA

1A, rue Pierre d'Aspelt

L-1142 Luxembourg

RCSL B22418

Luxembourg, le 12 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Petercam L Fund

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015026188/18.

(150029306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Hime Holding 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 180.669.

—
Extract of the board of directors held at the registered office of the company at 12:00 P.M. on 4 October 2013

The Board of Directors resolved to appoint Mr. Jean Peyrelevade as Chairman of the Board of Directors and Mr. Yvan Juchem, 50 Avenue J-F Kennedy, L-2951 Luxembourg as Daily Manager of the Company.

Version française

Extrait du conseil d'administration tenue au siège social de la société à 12.00 le 4 octobre 2013

Le Conseil d'Administration décide de nommer Mr Jean Peyrelevade au poste de Président du Conseil d'Administration et Mr Yvan Juchem 50 Avenue J-F Kennedy, L-2951 Luxembourg, est nommé au poste d'Administrateur délégué à la gestion journalière.

Pour copie certifiée conforme

FIDUPAR

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2015026691/19.

(150030885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Geosh Consolidated Assets S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 179.251.

—
Veuillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Viktorovich Oshkordin German, gérant de catégorie B se situe désormais à 81 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, avec effet au 9 février 2015.

Luxembourg, le 16.02.2015.
Pour avis sincère et conforme
Pour Geosh Consolidated Assets S.à r.l. SPF
Un mandataire

Référence de publication: 2015026641/14.

(150030610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Apostrophe Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 135.152.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 13 février 2015

Première résolution

Afin de se conformer aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, le Conseil d'Administration décide de nommer HRT Fidalux S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 41178 en qualité de dépositaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour APOSTROPHE FINANCE S.A.

Référence de publication: 2015026437/15.

(150030849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Granit Ferreira, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3532 Dudelange, 20, rue du Stade Nosbaum.
R.C.S. Luxembourg B 180.564.

—
EXTRAIT

Il découle d'un acte de cession de parts sous seing privée en date du 12/02/2015:

Le capital de la société "GRANIT FERREIRA SARL", se trouve dorénavant réparti comme suit:

- Madame SALGUEIRO CORREIA Ana Maria, employée, née le 12 octobre 1963 à Vila Real (Portugal), demeurant à L-3532 Dudelange, 20, Rue du Stade Jos Nosbaum. -500 parts

Total des parts: 500 parts

- de révoquer de ses fonctions de gérant avec effet immédiat:

- Monsieur GOMES BORGAS Joao Pedro.

- d'accepter la nomination du gérant administratif pour une durée indéterminée:

Madame SALGUEIRO CORREIA Ana Maria, employée, née le 12 octobre 1963 à Vila Real (Portugal), demeurant à L-3532 Dudelange, 20, Rue du Stade Jos Nosbaum.

- d'accepter la nomination du gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur SOARES FATELA ANDRADE José, tailleur de pierre, né le 02 juin 1960 à Penamacor (Portugal), demeurant à F-57300 Mondelange, 18, Rue Eole.

La société est engagée en toutes circonstances soit par la signature conjointe des deux gérants soit par la signature individuelle du gérant administratif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 12/02/2015.

Signature.

Référence de publication: 2015026666/25.

(150030829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Lsref3 Tiger Investements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 192.147.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2015.

Référence de publication: 2015026789/10.

(150030554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

LSREF3 Tiger Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 192.116.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2015.

Référence de publication: 2015026788/10.

(150030553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

BUSI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 48.828.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 6 février 2015

1. Le conseil d'administration décide de nommer comme dépositaire des titres au porteur la société Jawer Luxembourg immatriculé au Registre de Commerce sous le numéro B118 437 et ayant son siège au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg, conformément à l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015026480/13.

(150030683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Mainstay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 73.857.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Associé unique en date du 13 février 2015 que:

- Les démissions de M. Tom FABER et M. Laurent MULLER de leurs fonctions de gérants de la société ont été constatées au 31 décembre 2014;

- M. Eric BERNARD, né le 15 mai 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg

- M. Robert FABER, né le 15 mai 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

ont été nommés aux fonctions de gérants de la société, chacun pour un mandat indéterminé;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015026809/21.

(150030215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Capinvs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 192.303.

Il résulte des résolutions du conseil d'administration du 11/02/2015:

Il est décidé nommer la société à responsabilité limitée UNCOS, avec siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, immatriculée au RCSL sous le numéro B141298, en tant que dépositaire légal des actions au porteur de la société Capinvs S.A. (B192303) et ceci en vertu de la loi du 28 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/02/2015.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2015024821/15.

(150028064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Astris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6950 Olingen, 52, rue de Rodenbourg.
R.C.S. Luxembourg B 172.925.

In the year two thousand and fourteen on the second day of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of ASTRIS S. à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office at L-6950 Olingen, 52, rue de Rodenbourg, incorporated on 13 November 2012, pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 11 of 2 January 2013. The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

THERE APPEARED:

Ms Salla KOMULAINEN, private employee, residing in L-6950 Olingen, 52, rue de Rodenbourg, (the Sole Shareholder).

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

II. The sole shareholder took the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 3 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the provision of advisory and consultancy services, especially but not limited to the field of general business structuring, business strategies, corporate governance and company management.

3.2 The Company may further acquire and manage participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.3 In addition, the Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person.

3.4 The Company may also use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may carry out any other commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.6 The objects of the Company as specified in articles 3.1 – 3.5 of this Articles shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto, it being understood that the Company will not carry out any activity or will not enter into any transaction which would cause the Company to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector, and more specifically would be considered as investment advisory services within the meaning of article 24 of the law of 5 April 1993 on the financial sector.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le deux décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de ASTRIS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 52, rue de Robnrnbourg, L-6950 Olingen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.925, constituée le 13 novembre 2012 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 2 janvier 2013 numéro 11. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

A COMPARU

Madame Salla KOMULAINEN, employée privée, demeurant à L-6950 Olingen, 52, rue de Rodenburg, (l'Associé Unique)

L'Associé Unique, prénommé et représenté comme indiquée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales nominatives, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

II. Ensuite l'associé unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associée Unique décide de modifier l'article 3 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prestation de services de consultance, surtout mais pas uniquement dans le domaine de la structuration de sociétés, de la stratégie d'entreprise, de la gouvernance d'entreprise, et l'administration.

3.2 La Société peut également acquérir des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.6 Les objets de la Société comme spécifiés aux articles 3.1 - 3.5 des Statuts doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci, et incluant, si nécessaire, l'octroi de prêts par la Société, il étant compris que la Société n'entrera pas dans des opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées du secteur financier, et plus spécifiquement seraient considérés comme des services de conseil en investissement au sens de l'article 24 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. KOMULAINEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2014. Relation: LAC/2014/58483. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 février 2015.

Référence de publication: 2015026444/119.

(150030045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

**Duke Square Invest, Société à responsabilité limitée,
(anc. Duke Square Invest S.A.)**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 165.594.

L'an deux mille quinze, le sixième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "Duke Square Invest S.A.", établie et ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 165594, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 303 du 3 février 2012,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Libération supplémentaire du capital souscrit;

2. Autorisation, approbation et reconnaissance du rachat par la Société de seize (16) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, actuellement détenues par Monsieur Laurent BENSIMON, demeurant à L-1280 Luxembourg, 1, rue du Père Jacques Brocqart, dans le capital social de la Société (les "Actions Rachetées");

Le prix à rembourser à Monsieur Laurent BENSIMON, relativement aux Actions Rachetées, est de mille six cents euros (1.600,- EUR), majoré d'une prime de remboursement à hauteur de quarante-huit mille quatre cents euros (48.400,- EUR), conformément aux termes de la convention de rachat-remboursement conclue et sur la base des comptes intérimaires aux 26 novembre 2014;

3. Réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de mille six cents euros (1.600,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à vingt-neuf mille quatre cents euros (29.400,- EUR), par annulation des actions rachetées;

4. Changement de la forme juridique de la Société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.);

5. Changement de la dénomination sociale de la Société en "Duke Square Invest";

6. Démission de l'administrateur unique, avec décharge;

7. Démission du commissaire aux comptes, avec décharge;

8. Refonte complète des Statuts, en anglais et français, de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société;

9. Répartition des trente et un mille (31.000) parts sociales;

10. Nomination de Messieurs Thomas HERZOG et Jacques BECKER comme gérant technique, respectivement gérant administratif de la Société et détermination de la durée de leur mandat et de leur pouvoir de signature;

11. Transfert du siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau;

12. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Exposé préliminaire

L'Assemblée constate que le capital souscrit, fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), est divisé en trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, actuellement libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%).

Première résolution

L'Assemblée constate que les actionnaires ont procédé à une libération supplémentaire du capital souscrit par capitalisation de résultats reportés à hauteur d'un montant total de vingt-trois mille deux cent cinquante Euros (23.250,- EUR), de sorte à ce que les trois cent dix (310) actions existantes sont considérées comme étant libérées entièrement.

La justification de l'existence de ces résultats reportés a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables et le conseil d'administration est autorisé à procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Deuxième résolution

Contrairement à la date initialement prévue et figurant dans l'ordre du jour, l'Assemblée autorise, approuve et reconnaît par les présentes le rachat du 19, voire 30 décembre 2014 par la Société de seize (16) actions avec une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune, actuellement détenues par Monsieur Laurent BENSIMON, demeurant à L-1280 Luxembourg, 1, rue du Père Jacques Brocquart, dans le capital social de la Société (les "Actions Rachetées").

Le prix à rembourser à Monsieur Laurent BENSIMON, relativement aux Actions Rachetées, est fixé à mille six cents euros (1.600,- EUR), majoré d'une prime de remboursement à hauteur de quarante-huit mille quatre cents euros (48.400,- EUR), conformément aux termes de la convention de rachat-remboursement, intervenue au jour ou préalablement à la présente réunion d'actionnaires, et sur la base des comptes intérimaires aux 26 novembre 2014.

Tous pouvoirs sont conférés à l'organe d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et au remboursement de l'actionnaire susmentionné.

Le présent rachat-remboursement est régi par les articles 49-2, 69 (2) et 72-1 (1) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Délai de remboursement:

Le notaire a attiré l'attention de l'Assemblée sur les dispositions légales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la Société, le remboursement effectif à l'actionnaire ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de mille six cents euros (1.600,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à vingt-neuf mille quatre cents euros (29.400,- EUR), par annulation des Actions Rachetées.

Quatrième résolution

L'Assemblée, après annulation des seize (16) actions propres, décide:

- de changer la forme juridique de la Société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.) et de procéder à une refonte complète des Statuts, de sorte à les adapter à la nouvelle forme de la Société, sans en modifier les caractéristiques essentielles, comme l'objet social et l'année sociale.

L'Assemblée constate:

- que par cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée;

- que la société à responsabilité limitée est la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de la Société;

- que les deux cent quatre-vingt-quatorze (294) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) sont remplacées par deux cent quatre-vingt-quatorze (294) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune; et

- que par conséquent chaque associé actuel recevra une "part sociale S.à r.l." en échange d'une "action S.A."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide:

- de changer la dénomination de la Société en "Duke Square Invest";

- d'accepter la démission de la société "P.A.L. Management Services S.à r.l." de sa fonction d'administratrice unique de la Société et de lui accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'en date de ce jour;

- d'accepter la démission de la société "REVICONSULT S.à r.l." de sa fonction de commissaire aux comptes et de lui accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'en date de ce jour.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une refonte totale, en anglais et français, des Statuts, afin de refléter les résolutions prises ci-avant et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société et de leur donner la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Duke Square Invest", (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

2.2 Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.4 Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle

pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à vingt-neuf mille quatre cents euros (29.400,-EUR), représenté par deux cent quatre-vingt-quatorze (294) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement des associés.

7.2 Les membres du conseil de gérance peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "gérants de catégorie A" et "gérants de catégorie B".

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où l'assemblée générale des associés décide de créer deux catégories de gérants, en l'espèce des gérants de catégorie A et de catégorie B ou des gérants techniques et administratifs, la Société sera valablement engagée soit par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B, soit la signature conjointe d'un gérant technique ensemble avec un gérant administratif.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Suit la version anglaise des Statuts:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Duke Square Invest", (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company.

2.2 The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.3 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company.

2.4 Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations.

The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Corporate units

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by three hundred and ten (310) corporate units in registered form with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Corporate units.

6.1 Each corporate unit entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's corporate units are indivisible, since only one owner is admitted per corporate unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Corporate units are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of corporate units to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the corporate capital.

A corporate unit transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board of managers might be split in two categories, respectively denominated "category A managers" and "category B managers".

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent category A managers and category B managers were appointed, at least one category A manager and one category B manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of category A managers and category B managers such resolutions must be approved by at least one category A manager and one category B manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers, in this case, category A and category B managers or technical and administrative managers, the Company will be validly bound either by the joint signature of any category A manager together with any category B manager or by the joint signature of any technical manager together with any administrative manager;

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the corporate capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the corporate capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Corporate Unit holder s before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Corporate unit holder s.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the corporate units held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Septième résolution

L'Assemblée constate que les neuf cent quatre-vingt-quatorze (294) parts sociales sont détenues comme suit:

1) Monsieur Thomas HERZOG, né à Paris (France), le 21 mars 1971, demeurant à W14 0DT Londres, 95, Addison Gardens (Royaume-Uni), deux cent soixante-dix-neuf parts sociales,	279
2) Monsieur Laurent BENSIMON, conseil économique, né à Alger (Algérie), le 1 ^{er} février 1958, demeurant à L-1280 Luxembourg, 1, rue du Père Jacques Brocquart, quinze parts sociales,	15
Total: neuf cent quatre-vingt-quatorze sociales,	294

Huitième résolution

L'Assemblée décide de nommer, pour une durée illimitée, Monsieur Thomas HERZOG, né à Paris (France), le 21 mars 1971, demeurant à W14 0DT Londres, 95, Addison Gardens (Royaume-Uni), comme gérant technique et Monsieur Jacques BECKER, conseil fiscal, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 31 juillet 1976, demeurant professionnellement à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, comme gérant administratif de la Société et de fixer leur pouvoir de signature comme suit:

“Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.”

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Attestation

Dans le cadre de la transformation de la forme juridique, il est en outre justifié au notaire instrumentant par le bilan au 31 décembre 2013, intégrant un situation intérimaire au 26 novembre 2014 et par une attestation émise en date de ce jour par l'organe administratif de la Société, que l'actif net de la Société n'est pas inférieur au capital social minimum

applicable pour une société à responsabilité limitée, soit un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR); laquelle attestation, après avoir été signée “ne varietur” par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise quant à la refonte des Statuts; sur demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à trois mille trois cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 10 février 2015. 2LAC/2015/2941. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015026546/484.

(150030293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

MDC Commercial Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 150.375.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-three day of December, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Mubadala Treasury Holding Company LLC, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the United Arab Emirates, having its registered office at 15, Intersection of Muroor Road and Street, Mamoura A Building, Abu Dhabi, UAE, and registered with the trade register of Abu Dhabi (“Department of Planning and Economy of Abu Dhabi”) under number 1154364 (the “Sole Shareholder”),

duly represented by Mrs. Sofia Da Chao Conde, private employee, professionally residing at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares of MDC Commercial Finance (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 150375, (the “Company”);

- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, on December 11, 2009, published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 233 on February 3, 2010, whose articles have been lastly amended on March 19, 2012, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1095 on April 30, 2012;

- the Company’s capital is set at two million Euro (EUR 2,000,000) represented by two million (2,000,000) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each;

- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;
- consequently the Company is liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of association of the Company and perfectly knows its financial situation;
- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour de décembre,
par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mubadala Treasury Holding Company LLC, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois des Emirats Arabes Unis, ayant son siège social au 15, Intersection of Muroor Road and Street, Mamoura A Building, Abu Dhabi, UAE, immatriculée auprès du registre de commerce d'Abu Dhabi («Department of Planning and Economy of Abu Dhabi») sous le numéro 1154364 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représenté par Mme Sofia Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de MDC Commercial Finance (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150375 (la «Société»);

- la Société a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx en date du 11 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 233 en date du 3 février 2010, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 19 mars 2012 par un acte de Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1095, en date du 30 avril 2012;

- le capital social de la Société est fixé à deux millions d'euros (2.000.000 EUR) représenté par deux millions (2.000.000) de parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune;

- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'Associé Unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à la charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;

- par conséquent, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- l'Associé Unique a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- l'Associé Unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leurs nominations respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18527. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015026817/101.

(150030780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

**Icamap, Société à responsabilité limitée,
(anc. Nexstep).**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 184.448.

In the year two thousand and fifteen, on the fifth of February.

Before us, Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. Nxyard S.à.r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having a share capital of one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) with its registered office at 26, rue Glesener, L-1630 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176.638,

here represented by Victorien Hémerly, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 4 February 2015,

2. FA Consult, a société par actions simplifiée incorporated and existing under the laws of France, with its registered office at 5, square du Roule, 75008 Paris, France and registered with the Paris Trade and Companies Register under number 538.419.201,

here represented by Victorien Hémerly, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris, France, on 4 February 2015,

3. Lubalis, a société par actions simplifiée incorporated and existing under the laws of France, with its registered office at 17, rue Soufflot, 75005 Paris, France and registered with the Paris Trade and Companies Register under number 807.857.289,

here represented by Victorien Hémerly, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, United Kingdom, on 3 February 2015,

4. Hermanus Meijer, born in Leiderdorp, The Netherlands, on 18 January 1975 and residing at 41 Burnaby Street, SW0 OPP, London, United Kingdom,

here represented by Victorien Hémerly, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, United Kingdom, on 3 February 2015, and

5. NEXSTEP MCV, a special limited partnership (société en commandite spéciale) formed and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 26, rue Glesener, L-1630 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 192.720,

here represented by Victorien Hémerly, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 4 February 2015.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders, representing the entire share capital of Nexstep (hereinafter the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, with a share capital of one hundred seventy-five thousand and one hundred and one euro (EUR 175,101.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.448 incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, on 19 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 976 on 16 April 2014. The articles of incor-

poration have last been amended pursuant to a notarial deed on 27 November 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3940 on 19 December 2014.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Restatement of article 1 of the articles of association of the Company (the “Articles”) that shall now be stated as follows:

“ **Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name ICAMAP (hereinafter the “Company”), which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the “1915 Law”), the law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers, as amended from time to time (the “AIFM Law”) and the present articles of association.”; and

2. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

Sole resolution

The general meeting of shareholders resolves to restate article 1 of the articles of association of the Company (the “Articles”) that shall now be read as follows:

“ **Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name ICAMAP (hereinafter the “Company”), which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the “1915 Law”), the law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers, as amended from time to time (the “AIFM Law”) and the present articles of association.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1.100,-).

There being no further business, the general meeting of shareholders is closed.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first written above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxy holder of appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille quinze, le cinquième jour du mois de février.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. Nexyard S.à.r.l, une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, ayant un capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000.-), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.638,

ici représentée par Victorien Hémerly, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée à Luxembourg, le 4 février 2015,

2. FA Consult, une société par actions simplifiée constituée et existant selon les lois de la République française, ayant son siège social au 5, square du Roule, 75008 Paris, France et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 538.419.201,

ici représentée par Victorien Hémerly, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée à Paris, France, le 4 février 2015,

3. Lubalis, une société par actions simplifiée constituée et existant selon les lois de la République française, ayant son siège social au 17, rue Soufflot, 75005 Paris, France et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 807.857.289,

ici représentée par Victorien Hémerly, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée à Londres, Royaume-Uni, le 3 février 2015,

4. Hermanus Meijer, né à Leiderdorp, Pays-Bas, le 18 janvier 1975 et résidant au 41 Burnaby Street, SW0 0PP, Londres, Royaume-Uni,

ici représenté par Victorien Hémerly, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, Royaume-Uni, le 3 février 2015, et

5. NEXSTEP MCV, une société en commandite spéciale, formée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.720,

ici représentée par Victorien Hémerly, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 4 février 2015.

Les procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont tous les associés représentant l'intégralité du capital social de Nexstep (ci-après la Société), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 26, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, ayant un capital social de cent soixante-quinze mille cent un euros (EUR 175.101.-), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.448, constituée selon un acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg en date du 19 Décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 976 en date du 16 Avril 2014. Les statuts ont été modifiés la dernière fois en vertu d'un acte reçu par acte notarié en date du 27 Novembre 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 3940 du 19 Décembre 2014.

Les comparantes représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Refonte de l'article 1 des Statuts (les «Statuts») de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «ICAMAP» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi de 1915»), la loi du 12 juillet 2013 concernant les gestionnaires de fonds d'investissement alternatif (la «Loi AIFM») ainsi que par les présents statuts.»; et

2. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 1 des Statuts de la Société qui devra désormais être formulé comme suit:

« **Art. 1^{er}. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «ICAMAP» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi de 1915»), la loi du 12 juillet 2013 concernant les gestionnaires de fonds d'investissement alternatif (la «Loi AIFM») ainsi que par les présents statuts.»

Dépenses

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en conséquence du présent acte est évalué à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Il n'y a pas d'autre point à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais, constate sur demande des parties comparantes que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, même date qu'en entête des présentes.

Après lecture faite au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, date de naissance, état civil et demeure, le mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. HÉMERY, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 09 février 2015. Relation: DAC/2015/2243. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 16 février 2015.

Référence de publication: 2015026842/147.

(150030596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

MD Mezzanine Treasury Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 132.500,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 184.823.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of the month of February.

Before us Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. MD Mezzanine S.A., SICAR, a “société d’investissement en capital à risque” incorporated under the form of a public limited company (“société anonyme”) and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 109 277 (the “Shareholder”),

Hereby represented by Mrs Sophie WEGMANN, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 February 2015.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of MD Mezzanine Treasury Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 184 823, having a share capital of thirty-two thousand five hundred euro (EUR 32,500.-), with registered office at L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary dated 31 January 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 1124 dated 5 May 2014 (the “Company”). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 18 November 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 3834 dated 11 December 2014.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-two thousand five hundred euro (EUR 32,500.-) to one hundred thirty-two thousand five hundred euro (EUR 132,500.-).

2. To issue one hundred thousand (100,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept the subscription for these new shares by MD Mezzanine S.A., SICAR and to accept full payment in cash for these new shares.

4. To amend paragraph 1 of article 8 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5. Miscellaneous.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-two thousand five hundred euro (EUR 32,500.-) to one hundred thirty-two thousand five hundred euro (EUR 132,500.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one hundred thousand (100,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, the Shareholder declared to subscribe for one hundred thousand (100,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.) per share, with payment of a total amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) and to fully pay in cash for these shares.

The amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one hundred thousand (100,000) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 8 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s share capital is set at EUR 132,500.- (one hundred thirty-two thousand five hundred euro) represented by 132,500 (one hundred thirty-two thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each, all subscribed and fully paid up (hereafter the “Shares”).”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above named appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same above named appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le onzième jour de du mois de février.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1. MD Mezzanine S.A., SICAR, une société d’investissement en capital à risque constituée sous la forme d’une société anonyme et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 109 277 (l’«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Mme Sophie WEGMANN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d’une procuration donnée le 10 février 2015.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L’Associé a requis le notaire instrumentant d’acter que l’Associé est le seul et unique associé de MD Mezzanine Treasury Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 184 823, ayant un capital social de trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500,-), dont le siège social est au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 31 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1124 du 5 mai 2014 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné du 18 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3834 du 11 décembre 2014.

L’Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent mille euros (EUR 100.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500,-) à un cent trente-deux mille cinq cents euros (EUR 132.500,-).

2. Emission de cent mille (100.000) parts sociales nouvelles d’une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par MD Mezzanine S.A., SICAR à libérer intégralement en espèces.

4. Modification de l’alinéa 1^{er} de l’article 8 des statuts de la Société, afin de refléter l’augmentation de capital.

5. Divers.

L’Associé a requis le notaire soussigné d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent mille euros (EUR 100.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500,-) à cent trente-deux mille cinq cents euros (EUR 132.500,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre cent mille (100.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

L'Associé a déclaré souscrire cent mille (100.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) par part sociale pour un montant total de cent mille euros (EUR 100.000,-) à libérer intégralement en espèces.

Le montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les cent mille (100.000) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 8 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 132.500,- (cent trente-deux mille cinq cents euros) représenté par 132.500 (cent trente-deux mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement payées. »

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: S. WEGMANN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 12 février 2015. Relation: DAC/2015/2574. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015026816/142.

(150030235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Jarcam Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 72.678.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015026003/12.

(150029707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Kayalux S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 42.877.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 12 février 2015

Après délibération, le Conseil d'Administration décide:

- de désigner le Cabinet d'avocats GODFREY-HIGUET, sis à 1720 Luxembourg, 8 rue Heine, en qualité de dépositaire des titres au porteur émis par la société,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015026016/15.

(150029970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Bop (LWP) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.510,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 181.536.

—
In the year two thousand and fourteen, on the second day of December;

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BOP (LWP) Holdings S.à r.l. (formerly known as BOP MC Finance S.à r.l.), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181.536, incorporated on November 8, 2013 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 44, page 2066 of January 6, 2014 (the Company). The articles of association of the Company have been amended once since the date of its incorporation pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger on July 22, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2681, page 128673 of October 2, 2014 (the Articles).

THERE APPEARED:

BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.280 (the Sole Shareholder);

here represented by Tom Storck, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, all subscribed and fully paid-up;

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Re-designation of the existing shares of the Company into ordinary shares (hereinafter referred to as the Ordinary Shares) and creation of a new class of shares of the Company, namely the mandatory redeemable preferred fixed and variable dividend shares, in registered form, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, which will have such rights and features as set out in the Articles as they are proposed to be amended in item 5. of this agenda (hereinafter referred to as the Mandatory Redeemable Preferred Shares);

3. Increase of the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares in registered form, with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, to thirteen thousand five hundred and ten Pound Sterling (GBP 13,510) by way of the issuance of (i) ten (10) Ordinary Shares and (ii) one thousand (1,000) Mandatory Redeemable Preferred Shares;

4. Subscription for (i) the new Ordinary Shares, (ii) the new Mandatory Redeemable Preferred Shares, payment of the share capital increase specified under item 3. above and payment of a share premium;

5. Amendment to article 8 of the Articles;

6. Amendment to article 9 of the Articles;

7. Amendment to article 11 of the Articles;

8. Amendment to article 13 of the Articles;

9. Amendment to article 19 of the Articles;

10. Amendment to article 20 of the Articles;

11. Amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, to any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg and to any partner or employee of AlterDomus Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the re-designation of the existing shares into ordinary shares and the registration of the newly issued Mandatory Redeemable Preferred Shares in the shareholder's register of the Company; and

12. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to re-designate the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, into twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each (the Ordinary Shares) and to create a new class of shares of the Company, namely the mandatory redeemable preferred fixed and variable dividend shares, in registered form, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each (the Mandatory Redeemable Preferred Shares), which will have such rights and features as set out in the Articles as they will be amended pursuant to the below resolutions.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares in registered form, with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, to thirteen thousand five hundred and ten Pound Sterling (GBP 13,510) by way of the issuance of (i) ten (10) Ordinary Shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, and (ii) one thousand (1,000) Mandatory Redeemable Preferred Shares, with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each.

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and payment

The Sole Shareholder, pre-named and represented as stated above, declared to subscribe for (i) ten (10) Ordinary Shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each and (ii) one thousand (1,000) Mandatory Redeemable Preferred Shares, with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, and to fully pay them up with an amount of sixty-six million six hundred and fourteen thousand and seventy-five Pound Sterling (GBP 66,614,075), by way of a contribution in kind of (i) the fifteen million eight hundred and ten thousand three hundred and forty-one (15,810,341) shares (the BLS Shares) it holds in the share capital of BOP (LWP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital amounting to fifteen million eight hundred ten thousand three hundred and forty-one Pound Sterling (GBP 15,810,341.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.601 (BLS), having a value of sixty-six million five hundred and forty-eight thousand one hundred and six Pound Sterling (GBP 66,548,106) and (ii) the one hundred and twenty-five thousand (125,000) A ordinary shares (the LWP GP Shares, and together with the BLS Shares, the Contributed Shares) it holds in the share capital of London Wall Place (GP) Limited a company incorporated in England and Wales with registered number 08121711 and having its registered address at 99 Bishopsgate, Second Floor, London EC2M 3XD (LWP GP), having a value of sixty-five thousand nine hundred and sixty-nine Pound Sterling (GBP 65,969) which will be allocated as follows:

- an amount of one thousand and ten Pound Sterling (GBP 1,010) will be allocated to the shares' nominal capital account of the Company; and

- an amount of six hundred and sixty-six thousand one hundred and thirty-one Pound Sterling (GBP 666,131) will be allocated to the share premium account of the Company connected to the Ordinary Shares; and

- an amount of sixty-five million nine hundred and forty-six thousand nine hundred and thirty-four Pound Sterling (GBP 65,946,934) will be allocated to the share premium account of the Company connected to the Mandatory Redeemable Preferred Shares.

It was evidenced by a certificate issued by the Sole Shareholder, prenamed, and the Company (the Certificate), that:

- "the Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the BLS Shares in a nominal amount of fifteen million eight hundred and ten thousand three hundred and forty-one Pound Sterling (GBP 15,810,341);

- the Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the LWP GP Shares in a nominal amount of one hundred and twenty-five thousand Pound Sterling (GBP 125,000.-)

- as of the date of the Certificate, the aggregate value of the BLS Shares is of at least sixty-six million five hundred and forty-eight thousand one hundred and six Pound Sterling (GBP 66,548,106);

- as of the date of the Certificate, the aggregate value of the LWP GP Shares is of at least sixty-five thousand nine hundred and sixty-nine Pound Sterling (GBP 65,969); and

- the Contributed Shares are contributed by the Sole Shareholder to the Company as consideration for the issue by the Company of (i) ten (10) Ordinary Shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each and (ii) one thousand (1,000) Mandatory Redeemable Preferred Shares, all in registered form, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, an amount of one thousand and ten Pound Sterling (GBP 1,010) being allocated to the shares' nominal capital account of the Company, an amount of six hundred and sixty-six thousand one hundred and thirty-one Pound Sterling (GBP 666,131) being allocated to the share premium account of the Company connected to the Ordinary Shares and an aggregate amount of sixty-five million nine hundred and forty-six thousand nine hundred and thirty-four Pound Sterling (GBP 65,946,934) being allocated to the share premium account of the Company connected to the Mandatory Redeemable Preferred Shares."

The Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase of the share capital, as follows:

	Shares
BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	12,510 Ordinary Shares
	<u>1,000 Mandatory Redeemable Preferred Shares</u>
Total:	13,510 Shares

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 8 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 8.1.** The Company's capital is set at thirteen thousand five hundred and ten Pound Sterling (GBP 13,510), represented by two (2) classes of shares as follows: twelve thousand five hundred and ten (12,510) ordinary shares (hereinafter referred to as the Ordinary Shares) and one thousand (1,000) mandatory redeemable preferred fixed and variable dividend shares (hereinafter referred to as the Mandatory Redeemable Preferred Shares, and together with the Ordinary Shares shall be referred to as the Shares), with a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form. Ordinary shares will generally be vested with voting rights. Mandatory Redeemable Preferred Shares will not carry any voting rights to the extent permitted by the Law and only as long as the Company has a sole shareholder. In case the Company has more than one shareholder, the Mandatory Redeemable Preferred Shares will have one vote per share in the same manner as the Ordinary Shares.

8.2. All the Shares are fully paid up.

8.3. In addition to the contributions to the Company in the form of corporate capital as set forth in the above article 8.1., new shareholders or existing shareholders may subscribe to shares by payments made to the corporate capital and as the case may be also through payments made to the share premium account linked to the newly issued shares.

8.4. The shareholder(s) owning Ordinary Shares will be exclusively entitled on a prorata basis amongst them to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of Ordinary Shares. The shareholder(s) owning Mandatory Redeemable Preferred Shares will be exclusively entitled on a prorata basis amongst them to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of Mandatory Redeemable Preferred Shares.

8.5.1. Share premium paid on Ordinary Shares or Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

- any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an ordinary shares' share premium account (hereinafter referred to as the Ordinary Shares' Share Premium Account) and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the share premium was paid;

- any share premium paid on Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be booked in a mandatory redeemable preferred shares' share premium account (hereinafter referred to as the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share

Premium Account) and such share premium shall remain attached to the Mandatory Redeemable Preferred Shares upon which the share premium was paid.

8.5.2. Special equity reserve (account 115) paid on Ordinary Shares or Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be booked in specific special equity reserve accounts, as follows:

- any special equity reserve paid on Ordinary Shares shall be booked in an ordinary shares' special equity reserve account (hereinafter referred to as the Ordinary Shares' Special Equity Reserve Account) and such special equity reserve shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the special equity reserve was paid;

- any share special equity reserve paid on Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be booked in a mandatory redeemable preferred shares' special equity reserve account (hereinafter referred to as the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Special Equity Reserve Account) and such special equity reserve shall remain attached to the Mandatory Redeemable Preferred Shares upon which the special equity reserve was paid.

8.6. All Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued in the form of redeemable shares within the meaning of Article 49-8 of the Law. Without prejudice to the conditions set forth in Article 49-8 of the Law (including, without limitation, the fact that the redemption of the Mandatory Redeemable Preferred Shares can only be made by means of sums available for distribution pursuant to Article 72-1 of the Law) (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Company as an issue premium or proceeds of a new issue made for the redemption purpose), Mandatory Redeemable Preferred Shares will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:

(i) if the Mandatory Redeemable Preferred Shares are neither converted or retracted, the Company shall redeem all Mandatory Redeemable Preferred Shares then in issue upon expiry of a ten (10) years period from the date on which the relevant Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued (hereinafter referred to as the Final Mandatory Redemption Date);

(ii) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and at any time before such date, a holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares is entitled to request (in one or several occasions) in writing the Company to redeem all or part of its Mandatory Redeemable Preferred Shares; and

(iii) a holder of any Mandatory Redeemable Preferred Shares, that has been redeemed, is entitled to receive a payment in cash or in kind per redeemed Mandatory Redeemable Preferred Shares (hereinafter referred to as the Redemption Price) equal to:

1. the par value of the redeemed Mandatory Redeemable Preferred Shares; plus
2. all and any accrued and unpaid dividends that the holder of redeemed Mandatory Redeemable Preferred Shares is entitled to receive at the time of the redemption; plus
3. an amount corresponding to a portion of the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account and/or the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Special Equity Reserve Account equal to the balance of the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account and/or the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Special Equity Reserve Account divided by the number of outstanding Mandatory Redeemable Preferred Shares immediately prior to the redemption; plus
4. an amount corresponding to the portion of the Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account (as defined in article 8.10 below) equal to the balance of the Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account divided by the number of outstanding Mandatory Redeemable Preferred Shares immediately prior to the redemption.

Redeemed Mandatory Redeemable Preferred Shares will be cancelled forthwith after redemption and through the extraordinary general meeting of shareholders resolving upon such redemption.

8.7. All Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued in the form of shares convertible into Ordinary Shares. Mandatory Redeemable Preferred Shares may be converted by the Company, subject to resolutions taken by the extraordinary general meeting of shareholders, into Ordinary Shares pursuant to the following terms and conditions:

(i) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, a holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares may at any time before such date, request (in one or several occasions) in writing to convert into Ordinary Shares all or part of the Mandatory Redeemable Preferred Shares;

(ii) the Mandatory Redeemable Preferred Shares will be converted into a fixed number of Ordinary Shares with a fair market value corresponding to the respective Mandatory Redeemable Preferred Shares par value, accrued and unpaid dividends, attached Mandatory Redeemable Share Premium Account, Mandatory Redeemable Preferred Shares' Special Equity Reserve Account and Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account. No decimal of Ordinary Shares will be available. The number of Ordinary Shares will be rounded down to the closest appropriate number of Ordinary Shares, with any surplus being booked as share premium in the Ordinary Shares' Share Premium Account.

Converted Mandatory Redeemable Preferred Shares will be cancelled forthwith after conversion.

8.8. Each holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares will be entitled, in priority to the payment of dividends to the holders of Ordinary Shares, to (i) an annual cumulative dividend equal to 0.5% of the par value of the Mandatory Redeemable Preferred Shares held by such a holder (which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 days year), and attached share premium (if any), booked as share premium in the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account, and attached special equity reserve (if any), booked as special equity reserve in the Mandatory Re-

deemable Preferred Shares' Special Equity Reserve Account and (ii) a variable rate equal to the net income derived by the Company from its investments in other group entities, and financed by Mandatory Redeemable Preferred Shares (including any share premium or special equity reserve amount paid thereon) or income derived from Mandatory Redeemable Preferred Shares (including any share premium or special equity reserve amount paid thereon), less the fixed rate set out in (i) and less a margin.

8.9. Fixed and preferred dividends will only be payable to each holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares provided that the Company has sufficient liquid assets available, after each dividend payment is made to cover its current expenses immediately after the payment of the dividend and one of the following three (3) events has occurred:

- (i) the distribution of a dividend payment is approved; or
- (ii) Mandatory Redeemable Preferred Shares are redeemed by the Corporation or retracted by the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares; or
- (iii) the Company is wound-up.

8.10. Should the profits be sufficient to distribute a dividend, in whole or in part, and the shareholder, or in case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders, decides to make no distribution resolution with respect to such dividend, the amount of the dividend that should and could have been distributed to the holder of the Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be automatically allocated to a distributable reserve booked in a Mandatory Redeemable Preferred Shares reserve account (hereinafter referred to as the Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account).

8.11. In case of dissolution of the Company, payment rights in respect of Mandatory Redeemable Preferred Shares will rank junior to all other debts incurred by the Company but will rank senior to payment rights in respect of Ordinary Shares as set forth in article 20 below.”

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend article 9 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 9.** Each Ordinary Share confers an identical voting right at the time of decisions taking. The Mandatory Redeemable Preferred Shares do not carry voting rights, subject to the provisions of article 8 of these Articles.”

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend article 11 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board of Managers). The Board of Managers is composed of at least two managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers or two managers acting jointly, may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers or two managers acting jointly, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Towards third parties, the Company is validly bound by (i) the sole signature of the manager, or, in case of plurality of managers, the joint signatures of any two managers or (ii) the sole or joint signature(s) of any agent(s) to which powers have been delegated in accordance with this article 11 of the Articles.

In case of plurality of managers, the Board of Managers will be validly held provided that the majority of managers are present or represented.

In this case, the resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.”

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend article 13 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.”

Eighth resolution

The Meeting resolves to amend article 19 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 19.** Out of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve has reached an amount to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

This allocation should again become compulsory if the legal reserve falls below ten (10%) per cent of the corporate capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Board of Managers, will determine the allocation of the annual net profits, subject to the provisions of articles 8.8., 8.9., 8.10. and 8.11. of the present Articles.

Interim dividends may be distributed, at any time, subject to the provisions of articles 8.8., 8.9., 8.10. and 8.11. of the present Articles, under the following conditions:

1. interim accounts are established by the Board of Managers,
2. these accounts show a profit, including profits carried forward,
3. the decision to pay interim dividends is taken by the Board of Managers of the Company, and
4. the payment is made only when the rights of the significant creditors of the Company are not threatened.”

Ninth resolution

The Meeting resolves to amend article 20 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 20.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders in charge of such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The power to amend the Articles, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of shareholders.

The power of the Board of Managers will end upon the appointment of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the remaining available amount will be paid first in priority and on a prorata basis to the holders of Mandatory Redeemable Preferred Shares according to the par value of such shares increased by any accrued but unpaid dividends, any Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account, Mandatory Redeemable Preferred Shares' Special Equity Reserve Account and Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account. Holders of Ordinary Shares will then be entitled to the remaining available amount (if any) on a pro rata basis, according to the number of shares held in the Company's capital by the holders of such shares.

If the surplus available for distribution among the shareholders is insufficient to make payment of the above liquidation right in full to the holder(s) of the Mandatory Redeemable Preferred Shares, then such a surplus shall be distributed among such holder(s), ratably in proportion to the full amounts to which they would otherwise be respectively entitled.”

Tenth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorised any manager of the Company, any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg and any partner or employee of AlterDomus Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the re-designation of the existing shares into ordinary shares and the registration of the newly issued Mandatory Redeemable Preferred Shares in the shareholder's register of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight thousand Euros (8,000.- EUR).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le deux décembre;

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de BOP (LWP) Holdings S.à r.l. (auparavant connu comme BOP MC Finance S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.536, constituée le 8 novembre 2013 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 44, page 2066 du 6 janvier 2014 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifié une fois depuis la date de sa constitution par un acte de Maître Joseph Elvinger daté du 22 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2681, page 128673 du 2 octobre 2014 (les Statuts).

A comparu:

BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.280 (l'Associé Unique),

ici représentée par Tom Storck, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Re-désignation des parts sociales existantes de la Société en parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et création d'une nouvelle classe de parts sociales, à savoir les parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables à dividende fixe et variable, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, qui auront les droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les Statuts tels qu'ils seront modifiés comme proposé au point 5. du présent ordre du jour (ci-après désignées comme les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables);

3. Augmentation du capital social souscrit de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, au montant de treize mille cinq cent dix livres sterling (GBP 13.510) par l'émission de (i) dix (10) Parts Sociales Ordinaires et (ii) mille (1.000) Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables;

4. Souscription (i) aux nouvelles Parts Sociales Ordinaires, (ii) aux nouvelles Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, libération de l'augmentation du capital social indiquée au point 3. ci-dessus, et versement d'une prime d'émission;

5. Modification de l'article 8 des Statuts;

6. Modification de l'article 9 des Statuts;

7. Modification de l'article 11 des Statuts;

8. Modification de l'article 13 des Statuts;

9. Modification de l'article 19 des Statuts;

10. Modification de l'article 20 des Statuts;

11. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg ainsi qu'à tout associé

ou employé de AlterDomus Luxembourg, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à la redésignation des parts sociales existantes en parts sociales ordinaires et à l'enregistrement des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

12. Divers.

III. L'Assemblée a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de redésigner les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune (les Parts Sociales Ordinaires) et de créer une nouvelle classe de parts sociales, à savoir les parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables à dividende fixe et variable, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune (ci-après désignées comme les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables), qui auront ces droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les Statuts tels qu'ils seront modifiés en vertu des résolutions ci-dessous.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, au montant de treize mille cinq cent dix livres sterling (GBP 13.510) par l'émission de (i) dix (10) Parts Sociales Ordinaires avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune et (ii) mille (1.000) Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes aux nouvelles parts sociales et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription et libération

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (i) dix (10) Parts Sociales Ordinaires, avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, et (ii) mille (1.000) Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, et les libérer intégralement avec un montant de soixante-six millions six cent quatorze mille et soixante-quinze livres sterling (GBP 66,614,075) par un apport en nature composé des (i) quinze millions huit-cent-dix mille trois cent quarante-et-une (15.810.341) parts sociales (les Parts Sociales de BLS) que l'Associé Unique détient dans le capital social de BOP (LWP) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social s'élevant à quinze millions huit-cent-dix mille et trois-cent-quarante-et-un livres sterling (GBP 15.810.341,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.601 (BLS), ayant une valeur de soixante-six millions cinq cent quarante-huit mille cent six livres sterling (GBP 66,548,106) et des (ii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ordinaires A (les Parts Sociales de LWP GP et ensemble avec les Parts Sociales de BLS, les Parts Sociales Contribuées) que l'Associé Unique détient dans le capital social de London Wall Place (GP) Limited, une société constituée en Angleterre, ayant son siège social au 99 Bishopsgate, deuxième étage, Londres EC2M 3XD, Royaume-Uni, et immatriculée en Angleterre sous le numéro 08121711 (LWP GP), ayant une valeur de soixante-cinq mille neuf cent soixante-neuf livres sterling (GBP 65,969) qui sera alloué comme suit:

- un montant de mille dix livres sterling (GBP 1.010) sera alloué au compte du capital nominal des parts sociales de la Société;

- un montant de six cent soixante-six mille cent trente-et-une livres sterling (GBP 666.131) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Parts Sociales Ordinaires.

- un montant de soixante-cinq millions neuf cent quarante-six mille neuf cent trente-quatre livres sterling (GBP 65.946.934) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables.

Il a été prouvé par un certificat émis par l'Associé Unique, prénommé, et la Société (le Certificat), que:

«- L'Associé Unique est le propriétaire bénéficiaire et légal des Parts Sociales de BLS d'un montant nominal de quinze millions huit cent dix mille trois cent quarante-et-une livres sterling (GBP 15.810.341);

- L'Associé Unique est le propriétaire bénéficiaire et légal des Parts Sociales de LWP GP d'un montant nominal de cent vingt-cinq mille livres sterling (GBP 125.000);

- A la date du Certificat, la valeur totale des Parts Sociales de BLS est d'au moins soixante-six millions cinq cent quarante-huit mille cent six livres sterling (GBP 66.548.106);

- A la date du Certificat, la valeur totale des Parts Sociales de LWP GP est d'au moins soixante-cinq mille neuf cent soixante-neuf livres sterling (GBP 65.969); et

- Les Parts Sociales Contribuées sont apportées à la Société par l'Associé Unique en échange de l'émission de (i) dix (10) Parts Sociales Ordinaires, avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, et (ii) mille (1.000) Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, toutes sous forme nominative, avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, un montant de mille dix livres sterling (GBP 1.010) étant alloué au compte du capital nominal des parts sociales de la Société, un montant de six cent soixante-six mille cent trente-et-une livres sterling (GBP 666.131) étant alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Parts Sociales Ordinaires et un montant de soixante-cinq millions neuf cent quarante-six mille neuf cent trente-quatre livres sterling (GBP 65.946.934) étant alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables.»

Le Certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique décide d'enregistrer que, suite à l'augmentation du capital social, la participation dans la Société se présente comme suit:

	Parts Sociales
BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	12.510 Parts Sociales Ordinaires
	1.000 Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables
Total:	13.510 Parts Sociales

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.1.** Le capital de la Société est fixé à treize mille cinq cent dix livres sterling (GBP 13.510) représenté par deux (2) classes de parts sociales comme suit: douze mille cinq cent dix (12.510) parts sociales ordinaires (ci-après désignées comme les Parts Sociales Ordinaires) et mille (1.000) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables à dividende fixe et variable (ci-après désignées comme les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables), et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires elles seront désignées comme les Parts Sociales), d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune. Les droits et obligations respectifs attachés à chaque classe de Parts Sociales sont exposés ci-dessous. Toutes les Parts Sociales seront émises sous forme nominative. Généralement, les Parts Sociales Ordinaires seront acquises avec des droits de vote. Les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables ne conféreront aucun droit de vote dans la limite prévue par la Loi et seulement tant que la Société a un associé unique. En cas de pluralité d'associés, les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables donneront droit à un vote par part sociale de la même manière que les Parts Sociales Ordinaires.

8.2. Toutes les Parts Sociales sont entièrement libérées.

8.3. Outre les apports effectués à la Société sous la forme de capital social tel qu'indiqué à la section 8.1 ci-dessus, les nouveaux associés ou associés existants peuvent souscrire aux parts sociales en effectuant des paiements au capital social et selon le cas ils peuvent également souscrire aux parts sociales par le biais de paiements au compte de prime d'émission lié aux parts sociales nouvellement émises.

8.4. Le(s) Associé(s) qui détiennent les Parts Sociales Ordinaires auront droit exclusivement au prorata parmi eux à tous les droits attachés à la prime d'émission versée pour la souscription des Parts Sociales Ordinaires. Le(s) Associé(s) qui détiennent les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables auront droit exclusivement au prorata parmi eux à tous les droits attachés à la prime d'émission versée pour la souscription des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables.

8.5.1. La prime d'émission versée pour les Parts Sociales Ordinaires ou les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera imputée sur des comptes de prime d'émission spécifiques, comme suit:

- toute prime d'émission versée pour les Parts Sociales Ordinaires sera imputée sur un compte de prime d'émission des parts sociales ordinaires (désigné ci-après comme le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires) et cette prime d'émission restera annexée aux Parts Sociales Ordinaires pour lesquelles la prime d'émission a été versée;

- toute prime d'émission versée pour les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera imputée sur un compte de prime d'émission des parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables (désigné ci-après comme le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables) et cette prime d'émission restera annexée aux Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables pour lesquelles la prime d'émission a été versée.

8.5. 2. La réserve spéciale (compte 115) versée pour les Parts Sociales Ordinaires ou les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera imputée sur des comptes de réserve spéciale spécifiques, comme suit:

- toute réserve spéciale versée pour les Parts Sociales Ordinaires sera imputée sur un compte de réserve spéciale des parts sociales ordinaires (désigné ci-après comme le Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales Ordinaires) et cette réserve spéciale restera annexée aux Parts Sociales Ordinaires pour lesquelles la réserve spéciale a été versée;

- toute réserve spéciale versée pour les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera imputée sur un compte de réserve spéciale des parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables (désigné ci-après comme le Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables) et cette réserve spéciale restera annexée aux Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables pour lesquelles la réserve spéciale a été versée.

8.6. Toutes les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises sous la forme de parts sociales rachetables au sens de l'Article 49-8 de la Loi. Sans préjudice des conditions stipulées à l'Article 49-8 de la Loi (en ce compris, notamment, le fait que le rachat des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables ne peut être effectué que par les sommes disponibles pour une distribution en vertu de l'Article 72-1 de la Loi) (fonds distribuables, comprenant la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la Société en tant que prime d'émission ou les produits d'une nouvelle émission réalisée pour le rachat), les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront rachetées en vertu des modalités et conditions suivantes:

(i) Si les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables ne sont pas converties ni rachetées, la Société rachètera la totalité des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables alors émises dès expiration du délai de dix (10) ans à compter de la date à laquelle les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables concernées sont émises (désignée ci-après comme la Date de Rachat Obligatoire Finale);

(ii) Nonobstant la Date de Rachat Obligatoire Finale et à tout moment avant cette date, un détenteur de Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables est autorisé à demander (à une ou plusieurs reprises) par écrit à la Société le rachat de la totalité ou d'une partie de ses Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables; et

(iii) un détenteur de toutes Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, qui ont été rachetées, est autorisé à percevoir un paiement en numéraire ou en nature par Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables rachetées (désigné ci-après comme le Prix de Rachat) qui sera égal à:

1. la valeur nominale des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables; plus
2. tous les dividendes courus et impayés que le détenteur des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables est autorisé à recevoir au moment du rachat; plus
3. un montant correspondant à une partie du Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables égal au solde du Compte de Prime d'Emission Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables divisé par le nombre de Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables en circulation immédiatement avant le rachat; plus
4. un montant correspondant à une partie du Compte de Réserve des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables (comme défini à l'article 8.10 ci-dessous) égal au solde du Compte de Réserve des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables divisé par le nombre de Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables en circulation immédiatement avant le rachat.

Les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront annulées immédiatement après le rachat et par le biais d'une assemblée générale extraordinaire des associés appelée à se prononcer sur ce rachat.

8.7. Toutes les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises sous la forme de parts sociales convertibles en Parts Sociales Ordinaires. Les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables peuvent être converties par la Société, sous réserve des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés, en Parts Sociales Ordinaires en vertu des modalités et conditions suivantes:

(i) Nonobstant la Date de Rachat Obligatoire Finale, un détenteur de Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables peut à tout moment avant cette date, demander (à une ou plusieurs reprises) par écrit la conversion de la totalité ou d'une partie des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables en Parts Sociales Ordinaires;

(ii) Les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront converties en un nombre fixe de Parts Sociales Ordinaires avec une juste valeur marchande correspondant à la valeur nominale respective des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, aux dividendes courus et impayés, au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables et au Compte de Réserve des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables. Le nombre de Parts Sociales Ordinaires ne sera pas exprimé en décimales. Le nombre de Parts Sociales Ordinaires sera arrondi au nombre approprié inférieur le plus proche de Parts Sociales Ordinaires, et tout surplus sera comptabilisé en tant que prime d'émission sur le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires.

Les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables Converties seront annulées immédiatement après la conversion.

8.8. Chaque détenteur de Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera autorisé, en priorité par rapport au paiement des dividendes aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, (i) à un dividende annuel cumulatif égal à 0,5% de la valeur nominale des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables détenues par ce détenteur (qui s'accumulera quotidiennement et sera calculé sur la base d'une année de 365 jours), à la prime d'émission liée (le cas échéant), imputée en tant que prime d'émission sur le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables et la réserve spéciale liée (le cas échéant), imputée en tant que réserve spéciale au Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, et (ii) à un taux variable égal au revenu net obtenu par la Société de ses investissements dans des entités du groupe, et financés au moyen de Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables (y inclus toute prime d'émission et toute réserve spéciale y rattachée) ou de revenu dérivé

des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables (y inclus toute prime d'émission et toute réserve spéciale y rattachée), moins le taux fixe indiqué sub. (i) et moins une marge.

8.9. Les dividendes fixes et privilégiés ne seront exigibles à chaque détenteur de Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables qu'à condition que la Société ait des liquidés disponibles suffisantes, après que chaque paiement de dividende soit effectué afin de couvrir ses dépenses courantes immédiatement après le paiement du dividende et que l'un des trois (3) événements suivants se soit produit:

- (i) La distribution d'un versement de dividendes est approuvée; ou
- (ii) Les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont rachetées par la Société ou rachetées par le détenteur des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables; ou
- (iii) La Société est dissoute.

8.10. Si les bénéficiaires sont suffisants pour distribuer un dividende, en totalité ou en partie, et l'associé, ou en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés, décide de ne pas faire de résolution quant à la distribution de ce dividende, le montant du dividende qui aurait dû et aurait pu être distribué au détenteur des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera automatiquement affecté à une réserve distribuable imputée au compte de réserve des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables (désigné ci-après comme le Compte de Réserve des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables).

8.11. En cas de dissolution de la Société, les droits au paiement en ce qui concerne les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront secondaires par rapport à toutes les autres dettes encourues par la Société mais seront prioritaires par rapport aux droits de paiement en ce qui concerne les Parts Sociales Ordinaires comme stipulé à l'article 20 ci-dessous.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 9 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 9.** Chaque Part Sociale Ordinaire confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions. Les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont dépourvues de droits de vote, sous réserve des dispositions de l'article 8 des présents Statuts.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 11 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le Conseil de Gérance est composé d'au moins deux gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés qui détiennent la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social et à condition que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance ou deux gérants agissant conjointement, peuvent subdéléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance ou deux gérants agissant conjointement, détermineront les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de ce mandataire, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions pertinentes de son mandat.

La Société est valablement engagée envers les tiers par (i) la signature unique du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants ou (ii) par la signature unique ou les signatures conjointes de tous mandataire(s) auxquels des pouvoirs ont été délégués en vertu de cet article 11 des Statuts.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance seront tenues valablement si la majorité des gérants est présente ou représentée.

Dans ce cas, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation du matériel de visioconférence et de la conférence téléphonique sera autorisée à condition que chaque membre participant du Conseil de Gérance soit en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres membres participants, qui utilisent ou non ce type de technologie, et chaque membre participant du Conseil de Gérance sera considéré comme ayant été présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote par vidéo ou par téléphone.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés à une date ultérieure en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.»

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 13 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du Conseil de Gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant comme son mandataire pour le représenter.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants, produiront le même effet que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, transmises par courrier ordinaire, courrier électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.»

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 19 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 19.** Il sera prélevé cinq pour cent (5 %) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Cette affectation redeviendra obligatoire si le montant de la réserve légale devient inférieur à dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du Conseil de Gérance, décidera de l'affectation des bénéfices annuels, sous réserve des dispositions des articles 8.8., 8.9., 8.10. et 8.11. des présents Statuts.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, sous réserve des dispositions des articles 8.8., 8.9., 8.10. et 8.11. des présents Statuts, aux conditions suivantes:

1. les comptes intérimaires sont établis par le Conseil de Gérance,
2. ces comptes indiquent un bénéfice, en ce compris les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des acomptes sur dividendes est prise par le Conseil de Gérance de la Société, et
4. le paiement est effectué uniquement lorsque les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.»

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 20 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des associés appelée à se prononcer sur cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

L'assemblée générale des associés a le pouvoir de modifier les Statuts, si les besoins de la liquidation l'exigent.

Le pouvoir du Conseil de Gérance cessera dès la nomination du/des liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et obligations de la Société ou le dépôt de tous fonds à cet effet, le montant restant disponible sera payé en premier lieu en priorité et au prorata aux détenteurs des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables selon la valeur nominale de ces parts sociales augmentée par tous dividendes accumulés mais impayés, tout Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables et Compte de Réserve des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables. Les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires auront alors le droit de percevoir le montant restant disponible (le cas échéant) au prorata, en fonction du nombre de parts sociales détenues dans le capital social par les détenteurs de ces parts sociales.

Si le surplus disponible pour une distribution parmi les associés est insuffisant afin de réaliser le paiement intégral du droit de liquidation ci-dessus à(aux) associé(s) des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, alors ce surplus sera distribué parmi ce(s) détenteur(s), de façon proportionnelle aux montants totaux qu'ils auraient eu autrement le droit de percevoir respectivement.»

Dixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg ainsi qu'à tout associé ou employé de AlterDomus Luxembourg, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à la re-désignation des parts sociales existantes en parts sociales ordinaires et à l'enregistrement des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est close.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ huit mille Euros (EUR 8.000.-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: T. STORCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2014. Relation: LAC/2014/58785. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 février 2015.

Référence de publication: 2015026473/667.

(150030099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

VEDF (Luxembourg) P3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 180.741.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015027084/10.

(150030756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Golding Buyout SCS SICAV-FIS IX, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 194.523.

STATUTES

Auszug aus dem Gesellschaftsvertrag des Fonds

1. Name der Gesellschaft. Golding Buyout SCS SICAV-FIS IX

2. Rechtsform. Kommanditgesellschaft (Société en commandite simple)

3. Unbeschränkt Haftender Gesellschafter. GCP GP IX S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 6, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Registrierung beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (R.C.S. Luxembourg) anhängig (der "Komplementär").

4. Haftung der Gesellschafter. In seiner Eigenschaft als Komplementär haftet der Komplementär unbegrenzt und mit etwaigen weiteren Komplementären gesamtschuldnerisch für alle Verbindlichkeiten und Verluste des Fonds, die nicht aus dem Fondsvermögen bedient werden können.

Im Rahmen des Gesetzes von 1915 und dieses Gesellschaftsvertrags haften die Kommanditisten für die Verbindlichkeiten und Verluste des Fonds nicht über ihre Einlage zuzüglich der noch Offenen Zeichnungsverpflichtung hinaus, solange sie nicht für den Fonds handeln. Hiervon unberührt sind Handlungen in Ausübung ihrer Rechte als Kommanditisten des Fonds.

5. Anfangskapital. Das Kapital des Fonds ist variabel.

6. Gesellschaftszweck. Der ausschließliche Zweck des Fonds besteht darin, sein Vermögen innerhalb der Bedingungen und Beschränkungen des Gesetzes von 2007 in Vermögenswerte anzulegen, um die Anlagerisiken zu streuen und unter Berücksichtigung der im Emissionsdokument näher beschriebenen Anlagepolitik und Anlagebeschränkungen über Eigenkapitalbeteiligungen und/oder nachrangige Darlehen (und/oder Genussrechte), denen überwiegender Eigenkapitalcharakter zukommt, in Tochtergesellschaften, Beteiligungsgesellschaften und/oder in Form von CoInvestments in nicht-börsennotierte Gesellschaften zu investieren sowie seinen Gesellschaftern die Ergebnisse der Verwaltung seines Vermögens zu Gute kommen zu lassen.

Der Fonds ist grundsätzlich berechtigt, alle Handlungen vorzunehmen, die zur Erreichung oder zur Förderung dieses Gesellschaftszwecks auf Grundlage und im Rahmen der Bestimmungen des Gesetzes von 2007 notwendig oder nützlich erscheinen.

7. Eingetragener Sitz. 6, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg

8. Geschäftsführung/ Vertretungsbefugnisse. Der Fonds wird von dem Komplementär GCP GP IX S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung Luxemburger Rechts (société à responsabilité limitée) in seiner Funktion als Verwalter (gérant) des Fonds verwaltet.

Der Komplementär hat in seiner Funktion als Verwalter (gérant) des Fonds die umfassenden Befugnisse, im Namen des Fonds sämtliche Verwaltungs- und Verfügungshandlungen innerhalb des Gesellschaftszwecks des Fonds und im Rahmen der Anlagepolitik gemäß Artikel 26 des Gesellschaftsvertrages vorzunehmen, sowie im Namen des Fonds aufzutreten und zu handeln. Er hat insbesondere die Befugnis, die Anlageziele, -richtlinien und -beschränkungen sowie die generelle Verwaltungs- und Geschäftspolitik des Fonds festzulegen und Verwaltungs-, Beratungs- und sonstige Verträge im Namen des Fonds zu schließen, die er für die Ausübung seiner Funktion im Sinne des Gesellschaftszwecks des Fonds für notwendig oder nützlich hält, jeweils im Rahmen der Vorgaben des Gesellschaftsvertrages, des Emissionsdokuments und der anwendbaren Gesetze und Vorschriften. Er wird bei der Verwaltung der Gesellschaft die Governance-Regeln des Titels IV des Gesellschaftsvertrages berücksichtigen.

Sämtliche Befugnisse, die nicht gemäß anwendbarem Recht oder diesem Gesellschaftsvertrag der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Komplementärs in seiner Funktion als Verwalter (gérant) des Fonds.

Die Kommanditisten dürfen nicht an der Leitung bzw. Verwaltung des Fonds teilnehmen oder sein Geschäft bzw. seine Handlungen beeinflussen und haben keine Befugnis und kein Recht, auf die Geschäftsführung des Fonds Einfluss zu nehmen oder daran teilzuhaben, sofern dies nicht durch das Gesetz von 1915 und/oder den Gesellschaftsvertrag ausdrücklich vorgesehen ist, aber in diesem Fall jeweils in den Grenzen des Gesetzes von 1915.

Dritten gegenüber wird der Fonds rechtsgültig durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern des Komplementärs vertreten oder durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift von Personen, die durch den Komplementär mit entsprechender Vertretungsbefugnis ausgestattet sind.

Kein Kommanditist darf den Fonds nach außen vertreten.

9. Gründungsdatum / Laufzeit. Der Fonds wurde am 9. Februar 2015 gegründet. Der Fonds wird für eine unbegrenzte Laufzeit errichtet.

Référence de publication: 2015026647/60.

(150030309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Altor Valot Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 148.514.

Les statuts coordonnés au 23 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015026401/11.

(150030746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

A-Con S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 108.086.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la société tenu le 12 février 2015.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer AD Consult Sàrl, demeurant 67, Gruuss-Strooss L-9991 WEISWAMPACH en tant que dépositaire des actions au porteur.

Patrick GEMIS

Administrateur

Référence de publication: 2015025656/12.

(150029618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Topten, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 22, rue Léon Kauffman.
R.C.S. Luxembourg F 10.285.

STATUTS

Entre les soussignés:

Faber Aurélie, actuaire, Luxembourg, luxembourgeoise

Georges Jules, ingénieur, Luxembourg, luxembourgeois

Faber Caroline, éducatrice, Howald, luxembourgeoise

Cales Pit, éducateur, Kehlen, luxembourgeois

Krombach Georges, employé privé, Luxembourg, luxembourgeois

Michels Judith, médecin, Paris, luxembourgeoise

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

Titre 1^{er} . Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une A.s.b.l. sous la dénomination de TOPTEN A.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour but primaire la publication d'un site web, et pour objet secondaire l'organisation de toutes sortes de manifestations culturelles, sportives, éducatives et autres. L'association collaborera à cet effet avec d'autres organisations poursuivant des buts analogues.

Art. 3. L'association a son siège social à Luxembourg, 22, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

Titre 2. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Titre 3. Membres

Art. 6. Le nombre minimum de membres associés est de cinq.

Art. 7. L'association se compose des membres associés, comprenant les membres fondateurs sus-énumérés et ceux qui par la suite adhèrent aux présents statuts et sont agréés en qualité d'associés par le conseil d'administration sur recommandation de trois associés au moins.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,

- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration,

L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 4. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par courrier électronique à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Chaque membre effectif peut-être détenteur d'une seule procuration de vote d'un membre absent à l'assemblée générale.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par courrier électronique.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 5. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de cinq membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 1 an. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent.

De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

Titre 6. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale et qui ne peut dépasser 10 euros.

Art. 17. La cotisation annuelle maximale pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

Titre 7. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Titre 8. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Titre 9. Dissolution et liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de l'association, pour quelque motif que ce soit, l'assemblée générale donnera aux fonds de l'association, après acquittement du passif, une affectation qui se rapproche le plus possible de l'objet social en vue duquel l'association a été constituée.

Titre 10. Dispositions finales

Art. 22. Tous les points non réglés par les présents statuts, ou le règlement intérieur, sont tranchés par le conseil d'administration.

Référence de publication: 2015027041/88.

(150030802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Transports Pinto et Druï, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3855 Schifflange, 42A, Cité Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 16.752.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze,

le cinq février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Eduardo JORGE PINTO, chauffeur professionnel, né à Buarcos/Figueira da Foz (Portugal), le 06 mai 1946, demeurant au 42A, Cité Emile Mayrisch, L-3855 Schifflange.

Lequel comparant, ici personnellement présent, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Qu'il est le seul et unique associé (l'«Associé») de la société «Transports PINTO et DRUI (la «Société»), une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 42A, Cité Emile Mayrisch, L-3855 Schifflange, avec un capital social fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.- EUR),

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 16 752 et

constituée suivant acte notarié dressé en date du 18 juin 1979, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 29 septembre 1979, sous le numéro 227 et page 9992;

2.- Que les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 17 mai 2013, publié au Mémorial, le 11 juillet 2013, sous le numéro 1661 et page 79706.

3.- Que le capital social de la Société s'élève donc à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.- EUR) et se trouve représenté par cent (100) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124.- EUR), toutes intégralement libérées en numéraire;

4.- Que suite à deux (2) cessions de parts sociales intervenues entre lui et ses deux (2) autres co-associés, le 23 janvier 2015, l'Associé est dès lors devenu seul et unique propriétaire de toutes les cent (100) parts sociales de la Société, représentant l'intégralité de son capital social; la preuve de ces cessions de parts sociales dressées sous seing privé a été fournie au notaire soussigné qui la reconnaît expressément;

5.- Que l'Associé, étant ainsi le seul associé de ladite Société, a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite Société;

6.- Que le même Associé déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

7.- Que l'Associé, en sa qualité de détenteur unique des parts sociales de la Société déclare expressément connaître la situation financière de la Société et déclare encore avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'il prendra personnellement en charge tout le passif de la Société qu'il soit occulte et inconnu à ce moment;

8.- Que partant la Société se trouve par le présent acte complètement liquidée à partir de ce jour;

9.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant, mandat exercé par l'Associé de la Société pour l'exercice de son mandat de gérant unique jusqu'à ce jour;

10.- Que les livres, documents et pièces relatifs à la Société resteront conservés durant le délai légal de cinq (5) ans à l'adresse suivante: 42A, Cité Emile Mayrisch, L-3855 Schifflange

11.- Que l'Associé déclare prendre à sa charge tous les frais résultant du présent acte.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, l'Associé prémentionné a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. JORGE PINTO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 février 2015. Relation: EAC/2015/3184. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015025543/49.

(150028058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Kyrielle Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 99.843.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 9 février 2015 que:

1. La démission de Monsieur Patrick MOINET, administrateur et président du conseil d'administration de la Société, a été acceptée avec effet au 13 février 2015;

2. Monsieur Martin HUBERT, né le 28 avril 1982 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé administrateur, avec effet au 13 février 2015 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015026029/17.

(150029834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.
